

NOTE DE LECTURE

"Moral disengagement in the corporate world", Jenny White, M.Sc., M.P.H., Albert Bandura, Ph.D., And Lisa A. Bero, Ph.D., *Accountability in Research*, 16:41–74, 2009 - <http://www.uky.edu/~eushe2/Bandura/Bandura2009Accountability.pdf>¹

Cette publication de sociologues américains, qui date de 2009, est plus que jamais d'une actualité brûlante. Cette exploration du « *désengagement moral dans le monde de l'entreprise* » est une typologie commentée et illustrée d'exemples des stratégies mises en place par les entreprises pour s'exempter de toute responsabilité morale, mais aussi parfois pénale, des effets de leurs actions. Les exemples sont tirés de quatre domaines industriels particuliers : ceux utilisant le plomb, les industries produisant ou utilisant le chlorure de vinyle, les industries liées au tabac et celles produisant ou utilisant la silice. Pour celles et ceux qui ont lutté pour faire interdire l'amiante les exemples tirés de ce dernier domaine industriel sont très évocateurs.

UNE PUBLICATION D'UNE TRÈS GRANDE PORTÉE PRATIQUE POUR LES MÉDECINS DU TRAVAIL

Même si assez souvent l'action de prévention et d'alerte des médecins du travail se heurte au simple déni de l'employeur, elle peut aussi, notamment dans les entreprises de taille importante, être confrontée à la mise en œuvre des stratégies concertées de lobbying. Dans notre pays l'industrie nucléaire ou l'industrie pharmaceutique pourraient être examinées de ce point de vue. La typologie des stratégies de cette étude sociologique est donc parfaitement adaptée à celles auxquelles le médecin du travail pourrait être confronté. Les auteurs repèrent huit archétypes de ces stratégies² :

JUSTIFICATION MORALE

Des justifications morales, sociales et économiques sont utilisées pour absoudre les pratiques et produits préjudiciables et pour contester les réglementations. Envisager les activités nocives du point de vue de leur résultat positif n'élimine pas seulement toute autocritique mais peut même engendrer une gratifiante justification du fait de leur utilité.

EUPHEMISATION

Le langage neutre et complexe contribue à rendre individuellement et collectivement acceptables des produits ou des pratiques dommageables. Cette dissimulation, par le langage, des activités nocives réduit la construction de la culpabilité éthique.

COMPARAISON AVANTAGEUSE

L'activité préjudiciable ou le produit est comparé à d'autres activités ou à d'autres produits de moindre conséquence ou de moindre impact négatif qui les font apparaître bénins.

DEPLACEMENT DE LA RESPONSABILITE

Les acteurs s'absolvent eux-mêmes de toute responsabilité personnelle en mettant en avant que leur activité leur est imposée par d'autres ou en construisant des systèmes de dénis pour se maintenir soit même en état d'ignorance. La critique des politiques publiques, des réglementations et des découvertes scientifiques est spécifiquement confiée aux consultants, à des scientifiques extérieurs à l'entreprise. De même sont créées des officines destinées à représenter ces industries dans l'espace public.

DIFFUSION DE LA RESPONSABILITE

1- Il n'existe pas de traduction en français de cet article. Seule une traduction privée, imparfaite et donc non publiable est disponible sur demande individuelle auprès de l'auteur de la note.

2- La traduction est celle de l'auteur de la note

Le sentiment de responsabilité personnelle, du fait de contribuer aux activités nuisibles, est minimisé par les prises de décision et des actions collectives ; ainsi personne ne se sent personnellement responsable, du fait du découpage de l'entreprise en fonction de diverses activités ou différentes subdivisions, qui prises isolément paraissent irréprochables.

Du fait de la large diffusion de ces pratiques, personne ne se sent responsable personnellement du préjudice.

DENIGREMENT OU DISQUALIFICATION DES CRITIQUES ET DES VICTIMES

L'autocritique morale peut être bloquée ou minimisée en attribuant des caractéristiques particulières aux victimes. Les scientifiques qui instruisent des effets préjudiciables ou ceux qui réclament que soit mieux réglementée l'industrie sont critiqués et accusés de mobiles qui les disqualifient.

DEPLACEMENT DE LA RESPONSABILITE

Ceux qui souffrent de la nocivité des produits et des pratiques sont accusés d'être responsables des effets nocifs du fait de leur comportement inadapté, de leur déficience psychosociale et de leur vulnérabilité biologique. D'autres facteurs, par exemple les conditions environnementales, les facteurs génétiques ou d'autres maladies sont accusés d'être responsables de la nocivité.

MINIMISER, NIER OU DEFORMER LES CONSEQUENCES

Le préjudice résultant de l'action préjudiciable ou des produits nocifs est réduit, déformé ou refusé. Les preuves d'un préjudice sont discréditées. En conséquence, il y a peu de raisons que les mécanismes de l'autocritique éthique puissent naître.

L'EXEMPLE DES RISQUES PSYCHOSOCIAUX

Les stratégies mises en place en matière de risques psychosociaux émanent de cette typologie. L'expression « risques psychosociaux » permet d'euphémiser et de minimiser la responsabilité du management³.

Les réactions des employeurs face à l'apparition puis à l'impact des risques liés à l'organisation du travail s'organisent autour de quelques stratégies de « désengagement moral » assez classiques dont la description formelle en sociologie est maintenant bien établie.

Ainsi peut-on repérer la stratégie de « déplacement de la responsabilité » (*attribution of blame*) par exemple, le report de la responsabilité des effets sur des individus harceleurs pervers ou la mise en place d'un soutien psychologique des travailleurs en difficulté et ou de soutien professionnel technique (*coaching*).

On note aussi des stratégies « d'euphémisation » (*advantageous comparison*).

Mais ce qui nous intéresse plus spécifiquement ici est la stratégie de « dénigrement et de disqualification des critiques et des victimes » (*Disparaging, denigrating critics, and victims*). La définition qu'en donnent les auteurs est la suivante : « *L'autocritique morale peut être bloquée ou minimisée en attribuant des caractéristiques particulières aux victimes. **Les scientifiques qui instruisent des effets préjudiciables ou ceux qui réclament que soit mieux réglementée l'industrie sont critiqués et accusés de mobiles qui les disqualifient.*** »

C'est exactement ce que nous observons dans le domaine des risques psychosociaux dans le processus des plaintes d'employeurs devant les conseils de l'ordre.

3- On lira à ce sujet : BENQUET Marlène, MARICHALAR Pascal et MARTIN Emmanuel, « Responsabilités en souffrance. Les conflits autour de la souffrance psychique des salariés d'EDF-GDF (1985-2008). », *Sociétés contemporaines* 3/2010 (n° 79) , pp. 121-143, URL : www.cairn.info/revue-societes-contemporaines-2010-3-page-121.htm.